



PAR COURRIEL

Montréal, le 6 octobre 2026

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 5 octobre 2026

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 5 octobre dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants concernant l'entreprise :

- l'ensemble des documents en possession de l'Office de la protection du consommateur;
- confirmer par écrit qu'aucune plainte, procédure ou recours n'est en cours contre ladite Entreprise auprès de notre organisme.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les renseignements que nous détenons en lien avec votre requête, soit que cette entreprise est titulaire d'un permis de commerçant de véhicules routiers (numéro), valide jusqu'au 30 septembre 2027.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, , l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Elyse Pepin-Laporte
Responsable de l'accès à l'information

p. j.

Montréal
5199, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1T 3X2
Téléphone : 514 253-6556
Sans frais : 1 888 672-2556
Télécopieur : 514 864-2399
www.opc.gouv.qc.ca